



## Concours d'illustration des T-shirts des bénévoles de la 19<sup>e</sup> édition de La Plage des Six Pompes

### Règlement

- 1 Le concours est ouvert à toutes et tous.
- 2 Les membres du jury ne peuvent pas participer au concours.
- 3 Le ou les lauréats de l'édition précédente du concours ne peuvent pas participer au présent concours.
- 4 Les projets devront être envoyés par courrier jusqu'au vendredi 30 mars 2012 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante : *Association Agora Case postale 2069, CH 2302 La Chaux-de-Fonds, Suisse.*
- 5 Les projets peuvent être des créations individuelles ou collectives.
- 6 Chaque participant (ou collectif) peut soumettre, au maximum, trois projets.
- 7 Le projet est entièrement libre. Il devra néanmoins tenir compte du thème de la 19<sup>e</sup> édition: « On the Ronde again ». La Ronde est le cours d'eau, canalisé et enfoui dans les profondeurs de la ville historique, qui alimentait la fontaine des six pompes, le cœur du festival.
- 8 Un projet consiste en une illustration.
- 9 Le ou les différents projets devront être présentés sous forme de tirages papiers au format A4 long ou oblong (21 x 29,7 cm), en impression noir sur papier blanc. Les projets peuvent également être envoyés sous formes électroniques sur support informatique (dans ce cas : résolution 300 dpi, mode couleur RVB ou CMJN, à choix dans les formats suivants : ai, psd, eps, jpeg, tiff, pdf).
- 10 Le logo de La Plage des Six Pompes figurera automatiquement sur le T-shirt. Il est donc inutile de répéter l'info « 19<sup>e</sup> Plage des Six Pompes, festival international des arts de la rue ».

- 11 Le projet gagnant sera imprimé en une couleur, sur le devant des T-shirts destinés aux bénévoles et aux artistes.  
Attention : les T-shirts étant imprimés en sérigraphie, ce procédé d'impression n'est pas idéal pour l'impression de trames fines. Par conséquent, il vaut mieux éviter les illustrations contenant de nombreuses nuances ou dégradés (par exemple des photos) sans tramage adéquat préalable.
- 12 L'association Agora se réserve le choix de la couleur d'impression, ainsi que celui de la couleur du textile.
- 13 L'association Agora se réserve la possibilité de redimensionner l'illustration, si besoin est.
- 14 Procédure: choisir un pseudonyme et l'inscrire au dos du ou des projets ainsi que sur une enveloppe fermée dans laquelle auront été mis nom, prénom, adresse et numéro de téléphone du participant, de manière à garantir l'anonymat. Le ou les projets ainsi que l'enveloppe fermée contenant l'identité du participant sont à envoyer à l'adresse suivante: Association Agora, case postale 2069, CH-2302 La Chaux-de-Fonds.
- 15 Le prix attribué au projet gagnant est doté d'un montant de 500.- CHF . Le gagnant sera avisé personnellement et invité à venir recevoir son prix lors d'une sympathique agape. Si par malheur le lauréat est dans l'impossibilité de se déplacer, le prix lui sera versé sur un compte postal ou bancaire.
- 16 Les membres du jury se réservent le droit de ne choisir aucun projet (mais comme on va recevoir plein de superbes propositions, cette clause se révélera inutile).
- 17 Le jury est composé du comité de l'association Agora et du/des créateurs du visuel de l'édition en cours.
- 18 Par sa participation, l'heureux gagnant déclare, contre remise de son prix, renoncer à tous les droits liés à son œuvre en faveur de l'Association Agora qui pourra ainsi utiliser tout ou partie des éléments de l'image pour son matériel promotionnel. L'Association Agora se réserve le droit de modifier certains éléments de l'illustration ainsi que ses dimensions. Les noms et prénoms du lauréat figureront sur le site internet de l'association.

### Informations

Pour tous renseignements complémentaires, la personne de contact est  
Martin Noverraz, [laplage@laplage.ch](mailto:laplage@laplage.ch), tél. 032 967 89 95, [www.laplage.ch](http://www.laplage.ch)

**Exemple neutre**



**Exemple lauréat 2009 (Tenko)  
Thème 2009: «La Plage en béton»**

